

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI PROTECT 90 ESR

Code AMF: (C) 990000099829

Ce fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) est géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group FCPE – Fonds d'Epargne Salariale soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : " Diversifié ".

En souscrivant à AMUNDI PROTECT 90 ESR, vous accédez à de multiples classes d'actifs tout en bénéficiant d'une protection du capital, à travers une gestion flexible de type « assurance de portefeuille ». Cette gestion tend à constituer deux types d'actifs : d'une part un actif dit « risqué », utilisé comme moteur de performance et exposé au travers d'OPCVM et/ou FIVG aux marchés actions et obligations; d'autre part un actif dit « non risqué » dont l'objectif est d'assurer la protection du capital en investissant dans des produits monétaires et/ou obligataires (dont OPCVM et/ou FIVG).

L'objectif de gestion du FCPE est de protéger le capital à hauteur de 90 % de de la plus élevée des valeurs liquidatives durant la période allant du 14 novembre 2008 au 18 novembre 2021 inclus (la « période de protection »).

Pour y parvenir, l'équipe de gestion ajuste à tout moment la répartition entre l'actif risqué et l'actif non risqué en fonction notamment de l'évolution des marchés. Dans ce cadre, il peut exister un risque de « monétarisation » : en fonction des marchés, la part de l'actif risqué peut devenir nulle ; le fonds délivrerait alors une performance liée au marché monétaire et/ou obligataire et ne profiterait pas d'un éventuel rebond des actifs risqués. En fonction de l'évolution des actifs non risqués, cette situation pourra être temporaire ou durer jusqu'à l'échéance du fonds.

Le FCPE pourra détenir des titres de créances, d'émetteurs publics ou privés, correspondant lors de leur achat à une notation minimale long terme de BBB- dans l'échelle S&P ou de Baa3 dans celle de Moody's ou notations équivalentes selon analyse de la Société de gestion, et des placements monétaires.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et /ou d'exposition.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCPE reflète les prises de positions de la gestion sur les marchés des actions et de taux dans le cadre de la marge de manœuvre préalablement définie.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.

La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FCPE bénéficie d'une protection à hauteur de 90% du capital.

Les risques importants pour le FCPE non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité: dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

AMUNDI PROTECT 90 ESR 1



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

	Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement				
	Frais d'entrée	3% maximum			
	Frais de sortie	Néant			

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant investissement (entrée) ou en cas de rachat (sortie). L'investisseur peut obtenir auprès de son entreprise et/ou de son teneur de compte les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

applicables.					
Frais prélevés par le FCPE sur une année					
Frais courants	1,13% de l'actif net moyen				
Frais prélevés par le FCF	prélevés par le FCPE dans certaines circonstances				
Commission de	Néant				
performance					

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2015.

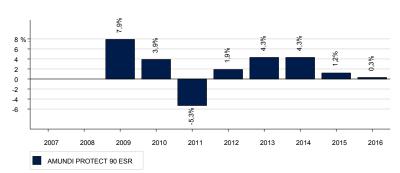
Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

 les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC

Pour chaque exercice, le rapport annuel du FCPE donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais de ce FCPE, veuillez-vous référer aux rubriques "frais" de son règlement disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCPE.

Le FCPE a été agréé le 14 novembre 2008.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Nom du teneur de compte : tout autre Teneur de comptes désigné par l'Entreprise.

Forme juridique du FCPE : multi-entreprises.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la Société de gestion : www.amundi.com).

Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Il a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, la gestion financière, administrative et comptable. Il décide notamment des opérations de fusion, scission ou liquidation. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Le règlement et les derniers documents d'information périodique réglementaires du FCPE, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 mars 2017.

AMUNDI PROTECT 90 ESR 2

AMUNDI PROTECT 90 ESR



SYNTHESE MENSUELLE DE GESTION

28/02/2017

DIVERSIFIÉ

Données clés (source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : 120,38 (EUR)
Date de VL et d'actif géré : 28/02/2017
Actif géré : 893,98 (millions EUR)
Indice de référence : Aucun

Objectif d'investissement

Ce FCPE multi-entreprises est investi en supports diversifiés (actions, obligations, monétaires,...) libellés en

La gestion du fonds a pour double objectif de préserver, à tout moment durant la période de protection, 90% de la plus élevée des valeurs de part constatées et de bénéficier partiellement sur le long terme des performances des marchés internationaux.

Cet investissement reste partiellement soumis aux risques de fluctuation des marchés concernés.

Caractéristiques principales

Forme juridique: FCPE

Date de création de la classe : 14/11/2008

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Frais courants: 1,13% (prélevés)

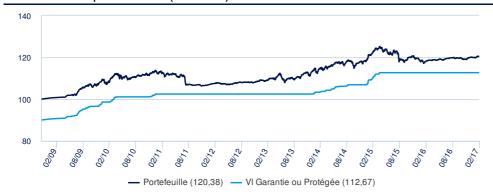
Durée minimum d'investissement recommandée : 5 ans

Autres données clés

VL Garantie ou Protégée : 112,67 Date de lancement : 14/11/2008 Nature de la protection : Capital Protégé

Performances

Evolution de la performance (base 100) *



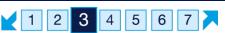
Performances glissantes *

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
Depuis le	30/12/2016	31/01/2017	30/11/2016	29/02/2016	28/02/2014	29/02/2012	14/11/2008
Portefeuille	0,38%	0,53%	1,05%	1,86%	4,67%	11,85%	20,38%

Performances calendaires (1) *

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Portefeuille	0,27%	1,16%	4,33%	4,29%	1,89%	-5,31%	3,93%	7,92%	-	-

Profil de risque et de rendement (SRRI)



A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Volatilité

1 an 3 ans 5 ansVolatilité du portefeuille1,21%3,28%3,25%La volatilité est un indicateur statistique qui mesure

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.



^{*} Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.



Composition du portefeuille

Principales lignes en portefeuille

	% d'actif
CPR OBLIG 12 MOIS -I-	11,26%
AMUNDI 12 M -I-	11,05%
AMUNDI 6 M -I-	9,53%
AMUNDI 12-24 M -I2 C	5,66%
A-F AB V EUR EQ-IEC	4,20%
A-F GBL MACRO FOREX-IEC	3,86%
AMUNDI ABS	3,37%
A-F CV CREDIT - IE (C)	3,36%
AMUNDI ETF EURO STOXX 50 UC ETF DR EURC	3,28%
A-F BD GLB EMG BLENDED-AEC	3,22%

Répartition Actif risqué/ Actif non risqué

	Portefeuille
Actif non risqué	0,73%
Actif risqué	99,27%
Total	100%

* Répartitions fournies à titre indicatif (à partir des positions source Gestion qui tiennent compte de toutes les informations financières disponibles et ne sont pas directement comparables aux positions comptables).

Répartition au sein de l'actif risqué



AMUNDI 12M - I - 11,13%

AMUNDI 6M - I - 9,60%

AMUNDI 12-24M - I2 - 5,71%

AMUNDI FUNDS ABSOLUTE VOLATILITY EURO EQUITIES - 4,23%

AMUNDI FUNDS GLOBAL MACRO FOREX - IEC - 3,90%

AMUNDI ABS - 3,39%

AMUNDI FUNDS CONVERTIBLES CREDIT - IE - 3,39%

AMUNDI ETF DOW JONES EURO STOXX 50 - 3,32%

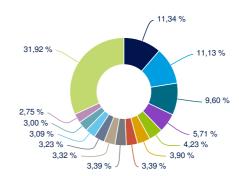
A-F BOND GLOBAL EMERGING BLENDED - AFC - 3,23%

BNY MELLON ABS. RTN EQUITY EUR-UH - 3.09%

AMUNDI FUNDS BOND EURO CORPORATE - 3.00%

BFT CREDIT OPPORTUNITES - I - 2,75%

Other - 31,92%



* Répartitions fournies à titre indicatif (à partir des positions source Gestion qui tiennent compte de toutes les informations financières disponibles et ne sont pas directement comparables aux positions comptables).

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document sauf mention SYNTHESE MENSUELLE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

